

30 mars 2010

10.338

**Question Carole Maeder-Milz****Disparition de lignes régionales de transports publics?**

Dans le cadre de son programme d'économies, le Conseil fédéral ne pense plus accorder d'indemnités pour les lignes de trafic régional n'ayant pas une demande minimale de 100 personnes par jour. Ainsi de nombreuses lignes de trafic régional sont menacées, dont 7 dans le canton de Neuchâtel. Quelles mesures le Conseil d'Etat pense-t-il prendre si ce projet du Conseil Fédéral voit le jour? Pense-t-il maintenir l'offre en transports publics actuelle ou au contraire pense-t-il la modifier? Si tel était le cas, quelles lignes seront concernées par quelles mesures?

Cosignataires: D. Angst, J.-J. Aubert, T. Buss, M. Ebel, F. Jeandroz, L. Debrot, G. Hirschy, M.-F. Monnier-Douard, V. Pantillon, P. Herrmann, L. Ducommun, P.-A. Thiébaud, J.-C. Pedroli, P. Erard et C. Dupraz.